

II

Le ministre de la Culture et du Tourisme de la République Algérienne Démocratique et Populaire au ministre des Communications du Canada.

Ottawa, le 19 juin 1987

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 19 juin 1987, relativement à la modification de l'Accord sur les relations cinématographiques entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement du Canada, signé le 14 juillet 1984.

Je suis heureux de vous informer que mon Gouvernement accepte les dispositions contenues dans votre Note et donne son assentiment à votre proposition à l'effet que votre Note et la présente réponse constituent, entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entre en vigueur le 19 juin 1987.

J'ai également l'honneur d'accuser réception des règles de procédure de la coproduction, que vous me faisiez tenir sous même pli, telles que fixées conjointement par nos représentants respectifs et conformément à l'article XV de l'Accord sur les relations cinématographiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre de la Culture et du Tourisme,
BOUALEM BESSAÏEH

L'Honorable Flora MacDonald,
Ministre des Communications du Canada.